



Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03/02/2017

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

<b>Total</b>	<b>70</b>	L'an deux mille dix-sept, le TROIS FEVRIER A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 27 JANVIER 2017, s'est assemblé au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier, 91330 YERRES sous la Présidence de Nicolas DUPONT-AIGNAN
<b>Présents</b>	<b>48</b>	Eric ADAM ; Damien ALLOUCH; Clarisse ANDRE; Simone ARNAUD; Monique BAILLOT; Patrick BERNARD; Gaëlle BOUGEROL; Gérard BOUTHIER; Aude BRISTOT; André CANAS (absent pour le vote de la DCC 2017-008) ; Gilles CARBONNET; Sylvie CARILLON; Serge CHEVALIER; Olivier CLODONG; Saïd DAFI; Jacqueline DISNARD; Valérie DOLLFUS; Sylvie DONCARLI; Patrick DUBOIS; Nicolas DUPONT-AIGNAN; François DUROVRAY; Marie-Hélène EUVRARD; Jacqueline FARGUES; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ; Christian FERRIER; Paule FONTANIEU; Annie FONTGARNAND; Bruno GALLIER; Jacky GERARD; Joël GRUERE; Pierre-Marie GUENIER; Amir HADZIC; Christophe JOSEPH; Nicole LAMOTH; Franck LEROY; Guy MAGUERO; Pascal MICHELANGELI; Muriel MOISSON; Dominique MONGE-MANTAL; Marc NUSBAUM; Nicole POINSOT; Serge POINSOT; Richard PRIVAT; Valérie RAGOT; Dominique RENONCIAT; Georges TRON; Daniel VILLATTE; Philippe WELSCH;
<b>Représentés</b>	<b>19</b>	Françoise BALU par M. GALLIER; Romain COLAS par M. ALLOUCH; Michaël DAMIATI par Mme FONTGARNAND; Jean-Claude FRAVAL par M. ADAM; Christine GARNIER par M. NUSBAUM; Faten HIDRI par Mme DONCARLI; Mathilde KTOURZA par Mme BAILLOT; Monique LAGUIONIE par M. POINSOT; Jean-Claude LE ROUX par M. CARBONNET; François LEVASSEUR par M. TRON; Pascal LU par M. GRUERE; Françoise NICOLAS par Mme CARILLON; Georges PUJALS par M. BERNARD; Jérôme RITTLING par Mme BRISTOT; Lionel SENTENAC par Mme ANDRE; Adeline SEVEAU par Gaëlle BOUGEROL; Joëlle SURAT par M. CANAS; Martine SUREAU par Mme RAGOT; Jean-Gilles SZYJKA par M. WELSCH;
<b>Absents</b>	<b>3</b>	Christophe CARRERE; Bachir CHEKINI; Didier HOELTGEN;

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
M. MICHELANGELI

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, le Président constate que le quorum est atteint. Il déclare la séance ouverte à 20h45 et fait la lecture de l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Protocole financier
2. Budgets 2017
3. Vote des taux (TH, TF, TFNB, CFE)
4. Vote des taux de TEOM
5. Fixation de l'indemnité versée aux conseillers communautaires
6. Fonds de concours
7. Attribution de compensation
8. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association du COS
9. Modification du tableau des effectifs
10. Modalités dérogatoires d'organisation du temps de travail lorsque les besoins de service le justifient
11. Adhésion de la communauté d'agglomération à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement en Essonne (ADIL 91)
12. Adhésion de la communauté d'agglomération au Centre de Ressources de la Politique de la Ville en Essonne (CRPVE)
13. Validation d'une nouvelle annexe « agir pour prendre en compte les enjeux de prévention de la radicalisation » aux contrats de ville Val d'Yerres et Val de Seine
14. Conclusion d'une Convention de partenariat avec la BGE PARIF
15. Avis sur l'avenant au marché public de collecte de déchets - emballages pour la ville de Draveil
16. Autorisation de signature de marchés publics à venir - N°1 : Fourniture en location maintenance, installation et paramétrage du parc des photocopieurs multifonction pour la CAVYVS - N°2 : Acquisition de matériel et logiciel informatique pour la CAVYVS
17. Délégation de service public de la gestion de l'eau potable pour les villes d'Epinay-sous-Sénart et de Vigneux-sur-Seine: approbation du principe de délégation de service
18. Avis de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine sur l'adhésion à la section "propreté urbaine" du SIVOM de l'Yerres et des Sénarts : Mandres les Roses, Périgny-Sur-Yerres, Villecresnes et Combs-la-Ville
19. Tarification et abonnement des spectacles communautaires saison 2017-2018
20. Tarifs location de salles de spectacles communautaires applicables pour la saison 2017-2018
21. Convention Amicale Laïque de Crosne : Avenant N° 7 (Année 2017)
22. Tarification des conservatoires
23. Fixation des tarifs de copie/ Recouvrement pour les bibliothèques
24. SIPPEREC : Désigner un délégué au sein de la Commission Consultative Paritaire chargée de coordonner l'action dans le domaine de l'énergie.

## Informations du Président

### TRAVAUX

#### BRUNOY

##### **Médiathèque**

Les travaux de réhabilitation et d'agrandissement sont terminés.

Le mobilier administratif est mis en place à compter du 3 février ; les rayonnages suivront fin février.

La ville de Brunoy réalise les abords.

Tomi Ungerer a donné son accord pour donner son nom à la médiathèque.

##### **Piscine**

Le programme est en cours de modifications, suite à la délibération prise lors du dernier conseil communautaire de ne lancer qu'une tranche de travaux

#### DRAVEIL

**Conservatoire : « aménagement du Centre de Loisirs »** (parcelle des bureaux de l'agglomération à Draveil)

Les travaux sont terminés, les locaux sont déjà en partie utilisés par le conservatoire dans la perspective du déménagement de la Maison Brandt.

#### EPINAY-SOUS-SENART

##### **Maison des arts et de la culture à Epinay**

Les installations de chantier sont réalisées, le démarrage des pieux pour les fondations est prévu le 13 février.

#### MONTGERON

##### **Cinéma le Cyrano**

Les études d'exécution pour l'habillage du traitement d'air extérieur se terminent.

##### **Piscine de Montgeron (4<sup>ème</sup> tranche) : Façade et solarium**

Les études se poursuivent pour des travaux lors de cet été.

##### **Mur et clôture rue du Moulin de Senlis**

Marché pour l'exécution de la suite des travaux en cours.

##### **Conservatoire**

Les études pour le ravalement et les menuiseries extérieures sont en cours. La programmation pour la rénovation intérieure va être lancée.

#### QUINCY-SOUS-SENART

##### **Projet de Médiathèque Jean de La Fontaine**

La première réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre a eue lieu. Les études d'exécution se poursuivent (Esquisse).

#### VIGNEUX

##### **Salle Georges Brassens**

Le planning de l'opération est en cours, avant le lancement de la programmation.

### DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Forêt

Le groupe de travail « Opération citoyenne » s'est réuni le vendredi 20 janvier dernier, en présence de l'ensemble des partenaires de l'opération (SIVOM, ONF, Département, associations, villes, DIRIF...). La DIRIF a validé la reconduction de l'édition 2017, sur la portion Pyramide de Brunoy- COSEC de Montgeron. La date arrêtée est le dimanche 19 mars, pour l'ouverture de l'opération départementale Essonne Verte Essonne Propre. Le rayonnement de cette manifestation départementale permettra d'inscrire notre opération, plus largement dans les différents supports de communication.

## Transports

Le groupe de travail « transports » s'est réuni sous la présidence de Valérie Ragot le mardi 24 janvier, afin de préparer la réunion avec le STIF du 1<sup>er</sup> février. A ce titre, les dossiers majeurs du Plan bus de la collectivité ont été présentés au syndicat : renfort de l'offre de la ligne C et rationalisation de l'itinéraire ; création de la ligne intercommunale T (gare de Boussy-Saint-Antoine, Epinay, Brunoy, Yerres, Crosne) ; prolongement de la ligne A à la gare de Brunoy et renfort de l'offre ; changement d'itinéraire de la ligne Intervals et renfort de l'offre ; connexion de la ligne 191 100 (Orly-gare d'Yerres) à la gare de Brunoy, desserte alternative du territoire vers le RER A à Boissy-Saint-Léger...

Dans le même temps, il a été redit au STIF notre demande de réduire la participation de la Communauté d'agglomération au fonctionnement des lignes de bus. La dépense actuelle est de l'ordre de 1.7 M€, bien supérieure à la contribution des autres territoires.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Une réunion de bilan s'est tenue le mardi 24 janvier dernier, en présence de Georges Pujals et des membres du Club d'entreprises du Val d'Yerres Val de Seine, pour évoquer la dernière édition du speed meeting et les pistes de travail pour l'année 2017. Il est en particulier prévu la mise en ligne d'un portail internet « emploi-développement économique », facilement accessible pour les demandeurs d'emploi de notre territoire.

## **PROJET DE TERRITOIRE**

François Durovray et Romain Colas, Vice-Présidents en charge du dossier, ont eu une réunion de travail sur le projet de territoire, afin d'en dresser les principaux attendus.

Plusieurs autres rencontres ont eu lieu avec les Maires.

La date arrêtée pour l'installation du Conseil de développement est le vendredi 24 février à 18h00 à la Grange aux Bois à Yerres.

Le questionnaire adressé aux habitants par le magazine et le site internet a enregistré près de 500 réponses.

## **SERVICES A LA POPULATION**

### **SPECTACLES**

#### **Saison 2016-2017**

Au 1<sup>er</sup> février, 43 657 places ont été vendues, soit un taux de remplissage 80.80% (scolaires compris) et 13 spectacles affichant complets. 92.04% des spectateurs viennent de l'agglomération.

#### **Saison 2017-2018**

Les élus à la culture et les directeurs des Affaires culturelles des différentes villes concernées se retrouvent prochainement pour une 2<sup>e</sup> réunion de finalisation de programmation de la saison suivante (mise en vente des abonnements début mai).

### **EMPLOI**

Le 15 décembre dernier, le service Emploi a organisé les « Rendez-vous de l'emploi » dans le quartier des Bergeries.

#### **Résultats de l'opération :**

- 31 entreprises et exposants présents
- 97 candidats ont passé des entretiens de recrutement dont 61% d'adultes et 39% de jeunes
- 173 entretiens de recrutement ont été réalisés sur la matinée, soit une moyenne de 1,8 entretien par personne

#### **18 embauches** dont :

- 2 CDI
- 8 CDD
- 8 missions intérimaires
- 3 personnes ont refusé un poste

**Coût de l'opération : 900 euros TTC**

## **BIBLIOTHEQUES**

Modernisation du réseau informatique des bibliothèques communautaires.

Comme suite à la mise en place d'une carte de lecteur commune en juin 2016, les travaux d'actualisation et de modernisation du réseau informatique des bibliothèques communautaires se poursuivent par l'harmonisation du catalogue commun (plus de 170 000 documents à traiter) et la finalisation du portail définitif.

## **CONSERVATOIRES**

### **Conservatoire à rayonnement intercommunal à Montgeron :**

Grandes manifestations depuis le 13 décembre 2016 :

#### **Concerts et spectacles internes :**

Ces spectacles ont été très appréciés par les habitants de la CA et les usagers du conservatoire.

- 1) **20 et 21 janvier** - Spectacle « STATION OPERA » :  
Opéra-Rock : 130 élèves en danse, musique, chant, théâtre  
6 musiciens professionnels.  
960 spectateurs sur les 2 jours.
- 2) **28 janvier** - Concert du BIG BAND du conservatoire :  
32 musiciens et chanteurs  
580 spectateurs

#### **Concerts externe (ville de Montgeron) :**

- 1) **17 décembre** - MARCHE DE NOEL :  
animations Rock, théâtre, ensemble bavarois, chorale variété enfants, ensemble de trompettes, ensemble de guitares et chant

### **Conservatoire à rayonnement intercommunal à Vigneux-sur-Seine :**

#### **Concerts et spectacles internes :**

- 2) **11 décembre** - Concert des Ensembles du Conservatoire :  
75 élèves - 200 spectateurs
- 3) **7 janvier 2017** - « Voix et cordes de Vigneux-sur-Seine » :  
participation d'une 100<sup>aine</sup> d'élèves : chorales enfants, ados et adultes, élèves de la classe de chant, Chœur du conservatoire, orchestres à cordes.  
environ 300 spectateurs
- 4) **28 Janvier 2017** - Conférence lyrique autour de Lohengrin de Richard Wagner.  
25 spectateurs

#### **Spectacles en externe :**

- 1) **30 janvier 2017** - « Histoire de la danse » :  
différents styles de danse, du classique au Hip-hop  
8 classes d'écoles maternelles et élémentaires, soit environ 200 élèves.
- 2) **30 janvier 2017** - « Heure partagée » :  
participation des élèves des classes de clavecin et de flûte à bec et de leurs professeurs.  
Public bénéficiaire : les résidents de la résidence FOYER GASTON GRINBAUM

### Entrées / sorties :

**Maxime THIEBAUT** est recruté au cabinet de la présidence en qualité de collaborateur contractuel à temps non complet 80% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur le 3<sup>ème</sup> poste de collaborateur accordé par la réglementation au vu de notre strate d'effectifs (strate 200/500 agents).

### Comité Technique :

La séance du 27 janvier 2017 a validé à l'unanimité **les modifications d'organigramme de la DGA Patrimoine Aménagement et Territoires**, présentées suite au prochain départ en mutation de Cécile DELBECQ :

- Direction assurée à titre intérimaire par Antoine VALTON
- réorganisation des responsabilités au sein de cette Direction pour assurer le suivi quotidien des dossiers au vu des compétences de chacun, dans l'attente des décisions politiques à venir sur le projet de territoire notamment, décisions qui permettront de décliner l'organisation administrative la plus à même d'y répondre.

Le Comité Technique a également validé à l'unanimité, à titre de régularisation, **les modifications de postes du tableau des effectifs** liées aux derniers avancements de grades de l'année 2016.

### Initiatives en direction des personnels :

Cédric MAHEU et Hélène BECKER ont tenu deux réunions d'information ouvertes à l'ensemble du personnel concernant le nouveau Régime Indemnitare (RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Ils animeront d'ici fin février un premier groupe de travail en interne, chargé de construire des propositions en ce sens. Objectif : présentation d'une délibération relative aux filières Administrative, Sportive et Animation pour juin (à noter, les textes à l'Etat pour les filières Technique et Culturelle ne sont pas encore parus : échéancier annoncé par le Gouvernement d'ici à fin 2018).

Le COS Val d'Yerres Val de Seine a organisé sa première soirée festive le 27 janvier dernier, dans les locaux administratifs de Draveil.

Près d'une centaine d'agents y ont participé, aussi bien des agents ex-Val d'Yerres qu'ex-Sénart Val de Seine ; ces moments de convivialité sont importants car ils permettent aux personnels affectés sur l'ensemble du territoire de se rencontrer.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE  
DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2016  
(article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

2016-187	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°11AG002 à Assurances de la Communauté d'agglomération (statutaire, aux biens, responsabilité civile, ...) Lot 1 - Assurance Incendie Divers Dommages aux Biens, conclu avec la société SMACL	***
2016-188	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°11AG002 à Assurances de la Communauté d'agglomération (statutaire, aux biens, responsabilité civile, ...) Lot 3 - Assurance Flotte Automobile, conclu avec la société SMACL	***
2016-189	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°11AG002 à Assurances de la Communauté d'agglomération (statutaire, aux biens, responsabilité civile, ...) Lot 2 - Assurance Responsabilité Civile Générale, conclu avec la société PNAS	***
2016-190	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°11AG002 à Assurances de la Communauté d'agglomération (statutaire, aux biens, responsabilité civile, ...) Lot 5 - Assurance Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus, conclu avec la société SARRE ET MOSELLE	***
2016-191	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°12SF023 à Service de téléphonie mobile pour la CA Sénart Val de Seine, conclu avec la société SFR	***
2016-192	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°13SF008 à Fourniture de produits, matériels et accessoires d'entretien (hors piscine) pour la Communauté d'agglomération Sénart Val de Seine, conclu avec la société DAUGERON - GROUPE HEDIS	***
2016-193	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°13SF032 à Assurance responsabilité civile pour la CA Sénart Val de Seine, conclu avec la société PNAS	***
2016-194	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°13ST012 à Prestation de nettoyage des vitres des équipements de la CA Sénart Val de Seine, conclu avec la société VEGA CONSEIL SECURITE	***
2016-195	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°13ST013 à l'Accord-cadre pour des missions de coordination sécurité et protection de la santé pour la CA Sénart Val de Seine, conclu avec la société DEGOUY/COSSEC	***
2016-196	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°13ST013 à Accord-cadre pour des missions de coordination sécurité et protection de la santé pour la CA Sénart Val de Seine, conclu avec la société QUALICONSULT SECURITE	***
2016-197	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°13ST022-01 à Travaux d'entretien du patrimoine bâti de la CA Sénart Val de Seine : petits travaux neufs - intervention d'urgence - Lot 3 Electricité courants faibles et courants forts, conclu avec la société SATELEC	***
2016-198	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°13ST022-02 à Travaux d'entretien du patrimoine bâti de la CA Sénart Val de Seine : petits travaux neufs - intervention d'urgence Lot 5 - Menuiseries bois - Occultants - Stores, conclu avec la société FMD	***
2016-199	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2014-04 à Fourniture en location maintenance, installation et paramétrage du parc des photocopieurs multifonction pour la CA Sénart Val Seine, conclu avec la société DACTYL BURO DU CENTRE	***
2016-200	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2014-08 à Maintenance d'alarme de détection d'intrusion, télésurveillance et intervention sur site Lot 1 - Maintenance de système de détection d'intrusion et télé-alarme , conclu avec la société SOMESCA SECURITE	***

2016-201	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2014-08 à Maintenance d'alarme de détection d'intrusion, télésurveillance et intervention sur site Lot 2 - Télésurveillance et intervention sur site, conclu avec la société PERIN TELESURVEILLANCE	***
2016-202	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2014-09 à Prestations d'impression des supports réguliers et ponctuels d'information de la CASVS, conclu avec la société IMPRIMERIE GRENIER	***
2016-203	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2014-10 à Fourniture de carburants sur le territoire de la Communauté d'agglomération Sénart Val de Seine, conclu avec la société TOTAL MARKETING France	***
2016-204	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2014-12 à Infogérance partielle et assistance informatique pour la CA Sénart Val de Seine, conclu avec la société ALLIANTECH	***
2016-205	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2014-13 à Maintenance des moyens de secours de lutte contre l'incendie et les risques de panique de la CASVS Lot 1 - Maintenance des extincteurs et des plans et consignes de sécurité, conclu avec la société 3 PROTECTION	***
2016-206	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2014-13 à Maintenance des moyens de secours de lutte contre l'incendie et les risques de panique de la CASVS Lot 4 - Maintenance des installations de désenfumage, conclu avec la société EAPI	***
2016-207	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-01 à Marché public de pré-collecte et collecte sur le territoire de la CA Sénart Val de Seine Lot 1 - Pré collecte, conclu avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS	***
2016-208	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-01 à Marché public de pré-collecte et collecte sur le territoire de la CA Sénart Val de Seine Lot 4 - Collecte des bornes enterrées, conclu avec la société OTUS	***
2016-209	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-02 à Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux en co-maîtrise d'ouvrage sur les planchers de l'Orangerie, conclu avec la société MAIQUAL	***
2016-210	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-03 à Mission de contrôle technique pour des travaux en co-maîtrise d'ouvrage sur les planchers de l'Orangerie à Draveil, conclu avec la société QUALICONSULT	***
2016-211	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-04 à Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour des travaux en co-maîtrise d'ouvrage sur les planchers de l'Orangerie à Draveil, conclu avec la société QUALICONSULT SERVICES	***
2016-212	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-06 à Fournitures administratives, petits matériels informatiques, papeterie et mobilier de bureau pour le groupement d'achat CASVS, Montgeron et Vigneux-sur-Seine Lot 1 - Fournitures administratives, petits matériels informatiques et papeterie, conclu avec la société NVBURO	***
2016-213	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-06 à Fournitures administratives, petits matériels informatiques, papeterie et mobilier de bureau pour le groupement d'achat CASVS, Montgeron et Vigneux-sur-Seine Lot 2 - Fourniture de mobiliers de bureau, conclu avec la société NEIL MOBILIER	***
2016-214	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-13 à Dératisation, désinsectisation et désinfection des équipements de la CASVS, conclu avec la société BMF	***
2016-215	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-14 à Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement des deux étages du bâtiment CLE de la CA Sénart Val de Seine, conclu avec la	***



		société ARCHITECTURE CONCEPT 91	
2016-216	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-17 à Mission d'assistance pour une proposition de protocole financier assurant la neutralité fiscale aux contribuables de la CA Sénart Val de Seine, dans la perspective d'une fusion au 1er janvier 2016, conclu avec le CABINET CARO	***
2016-217	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-18 à Mission de topographie et d'accompagnement de la CA Sénart Val de Seine sur les opérations de rétrocession foncière des parcelles du quartier de la Prairie de l'Oly (Montgeron, Vigneux-sur-Seine), conclu avec la société ATGT	***
2016-218	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-20 à Marché public de collecte des déchets ménagers, des marchés et des sapins sur le territoire de la CA Sénart Val de Seine (CASVS) Lot 2 - Collecte des déchets ménagers et de marchés, conclu avec la société NICOLLIN	***
2016-219	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-22 à Etude et assistance juridique pour la CA Sénart Val de Seine dans le cadre d'un référé expertise et de ses incidences suite aux désordres constatés à la piscine intercommunal à Draveil, conclu avec le CABINET PEYRICAL	***
2016-220	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-23 à Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement du système CVC et la réhabilitation du hall du cinéma Le CYRANO de la CA Sénart Val de Seine à Montgeron, conclu avec la société EPSYLON ARCHITECTURE	***
2016-221	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-24 à Mission de SPS pour les travaux de remplacement du système CVC et la réhabilitation du hall du cinéma Le CYRANO de la CA Sénart Val de Seine à Montgeron, conclu avec la société DEGOUY/COSSEC	***
2016-222	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-25 à Mission de contrôle technique pour les travaux de remplacement du système CVC et la réhabilitation du hall du cinéma Le CYRANO de la CA Sénart Val de Seine à Montgeron, conclu avec la société QUALICONSLT	***
2016-223	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-26 à Diagnostics Techniques avant travaux au cinéma LE CYRANO de la CA Sénart Val de Seine à Montgeron, conclu avec la société AC ENVIRONNEMENT	***
2016-224	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-27 à Marché de travaux pour le remplacement de l'ensemble des canalisations d'eaux pluviales de la salle de danse du conservatoire de musique communautaire à Montgeron, conclu avec la société DESTAS & CREIB	***
2016-225	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-42 à Vérifications et contrôles périodiques réglementaires des installations des équipements de la CASVS, conclu avec la société DEKRA	***
2016-226	05/09/2016	Avenant de transfert au marché n°2015-43 à Maintenance des ascenseurs et appareils élévateurs pour la CA Sénart Val de Seine, conclu avec la société EURO ASCENSEURS	***
2016-227	05/09/2016	Avenant n°3 de transfert au marché n°07/2015 relatif aux prestations de Balayage et d'entretien des voies et espaces publics sur le territoire de la commune de Yerres, conclu avec la société TEP - TECHNIQUE D'ENVIRONNEMENT et PROPRETE.	***
2016-228	08/09/2016	Avenant n°4 au Marché Public à Bon de Commande N° 13008-01 relatif à la Fourniture de produits, matériels et accessoires d'entretien (hors piscine) pour la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, conclu avec la société DAUGERON.	***

2016-229	09/09/2016	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à l'association « Entente Cycliste Montgeron-Vigneux-sur-Seine ».	***
2016-230	09/09/2016	Convention de prestation de services relative à une mission d'assistance sur la fusion d'agglomération, conclue avec le cabinet MICHEL KLOPFER	6 600,00 € pour la tranche A 160,00 €/heure pour la tranche B avec un plafond à 14 990,00 €
2016-231	12/09/2016	Signature de la convention d'objectifs et de financement n°47-2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de l'appel à projet du Réseau d'écoute et d'appui à la fonction parentale	2 500,00 € (à titre de recettes)
2016-232	12/09/2016	Convention de partenariat conclue entre le Département de l'Essonne et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine dans le cadre de la manifestation nationale "Fête de la Science 2016"	1 750,00 (à titre de recettes)
2016-233 ANNULEE	***	***	***
2016-234	14/09/2016	Soutien aux Contrats de ville 2016 – Demande de subvention à la Région Île de France	38 603,00 € (à titre de recettes)
2016-235	14/09/2016	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire de Draveil, conclu avec la Commune de Draveil (représentation art dramatique)	***
2016-236	15/09/2016	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Centre Social Aimé Césaire à Montgeron, conclue avec l'Association des Habitants de l'Oly	***
2016-237	15/09/2016	Don de CD au réseau des bibliothèques communautaires	***
2016-238	16/09/2016	Convention conclue avec l'association TRACES pour la mise en place d'ateliers et d'un spectacle au sein du réseau des bibliothèques, dans le cadre de la Fête de la Science 2016	1 472,50 € (ateliers et spectacle) 72,26 € (frais de transport)
2016-239	19/09/2016	Don d'une batterie de Monsieur RAFOWICZ pour l'enseignement de la musique au Conservatoire à Montgeron	***
2016-240	21/09/2016	Avenant n°2 au marché n°2016-10 relatif aux travaux de remplacement de gazon synthétique du stade communautaire des Bergeries à Draveil	6 300,00 €
2016-241 ANNULEE	***	***	***
2016-242	22/09/2016	Convention d'objectifs et de financement pour la mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2016-2017 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne	La prestation versée est égale à 32,5 % des dépenses de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF, par groupe de 5 à 15 enfants
2016-243	23/09/2016	Signature du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale à Montgeron.	88 000 € forfait de rémunération 11 000 € Mission OPC
2016-244	26/09/2016	Participation financière au fonctionnement de la brigade équestre dans le massif de l'Arc Boisé avec l'Office National des Forêts (ONF).	5 450,00 €
2016-245	26/09/2016	Demande de subvention auprès du ministère de la culture et de la communication	subvention sollicitée au taux maximum
2016-246	26/09/2016	Avenant n° 1 au marché de travaux pour réparation de murets en meulières, de piliers et d'un portail sur la parcelle AB3 de la commune de Montgeron : Lot n°1 : Maçonnerie, conclu avec la société DUBOCQ.	3 294,00 €

2016-247	26/09/2016	Convention de prestations de services pour la mise en place au conservatoire de Draveil de master-classes de danse de caractère russe, conclue avec l'association BARVINOK France	800,00 €
2016-248	28/09/2016	Convention de mise à disposition de locaux pour la prise en charge d'un jeune, suivi par le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 91 (AD PEP 91), demeurant sur la commune de Vigneux-sur-Seine	***
2016-249	03/10/2016	Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du hall d'entrée et remplacement du système CVC du cinéma LE CYRANO à Montgeron.	4 462,40 €
2016-250	03/10/2016	Avenant n°5 au marché public à bon de commande N° 13008-01 relatif à la fourniture de produits, matériels et accessoires d'entretien (hors piscine) pour la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, conclu avec la société DAUGERON.	***
2016-251	04/10/2016	Convention conclue avec Monsieur Emmanuel GROSS, relative aux animations des cafés philo ayant lieu les 6 janvier 2016, 3 février 2016, 2 mars 2016, 13 avril 2016, 4 mai 2016, 8 juin 2016 et 7 octobre 2016, organisées par la bibliothèque communautaire de Brunoy	400,00 €
2016-252	05/10/2016	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Café Cultures pour le Conservatoire de Draveil, conclue avec la Commune de Draveil (auditions rencontres).	***
2016-253	05/10/2016	Avenant n°1 au marché n°16-05 relatif aux travaux de remplacement de la chaudière et de la centrale de traitement d'air (CTA) à l'Espace René Fallet à Crosne, conclu avec la société JADO.	3 800,00 €
2016-254	10/10/2016	Convention de partenariat culturel conclue entre la Société Coopérative de Paris Jardins et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	***
2016-255	14/10/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Mymi DOINET (Bibliothèque Jules Verne à Epinay-sous-Sénart).	857,31 €
2016-256	19/10/2016	Avenant n°1 au contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises conclu avec la société KREATEC	1 409,73 € par mois (à titre de recettes)
2016-257	19/10/2016	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Café Cultures pour le Conservatoire de Draveil, conclue avec la Commune de Draveil (Concert des Lauréats)	***
2016-258	19/10/2016	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire de Draveil, conclue avec la Commune de Draveil (Concert de Noël)	***
2016-259	20/10/2016	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Centre Social intercommunal des Bergeries à Draveil, conclue avec l'Association Pétanque Loisirs des Bergeries	***
2016-260	20/10/2016	Modification d'une erreur matérielle au niveau de l'objet de la décision n° 2016/157 du 5 août 2016	***
2016-261	27/10/2016	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre des Contrats Culturels de Territoire	subvention sollicitée au taux maximum
2016-262	27/10/2016	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société S.R. FIBRECOM	30,00 €/mois (à titre de recettes)
2016-263	03/11/2016	Contrat de prestation de service conclu avec La Valis' à Jeux (Bibliothèque Jules Verne à Epinay-sous-Sénart).	190,00 €
2016-264	04/11/2016	Contrat de cession de représentation du spectacle-lecture théâtrale « Au pilon ! », conclu avec HEMPIRE SCENE LOGIC (Bibliothèque Jacqueline de Romilly à Crosne).	550,00 €
2016-265	04/11/2016	Contrat de réservation des Séjours "Découverte du Cheval" La MUSARDE 60490 Margny-sur-Matz.	4 412,00 € TTC

2016-266	08/11/2016	Remises gracieuses accordées à certains usagers des prestations proposées par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.	40,42 € 60,32 € 17,50 € 190,00 €
2016-267	08/11/2016	Signature du marché subséquent n°7 de l'accord cadre A 09/2014 relatif à l'achat de logiciels, conclu avec la société P2M	24 858,00 €
2016-268	10/11/2016	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Cinéma communautaire « le Cyrano » à Montgeron, conclue avec l'Université du Temps Libre	***
2016-269	16/11/2016	Avenant au contrat d'hébergement n° CLH20150101-10723/00 du logiciel GIDEM, conclu avec la société IMPLICIT.	1 080,00 € par an
2016-270	16/11/2016	Avenant au contrat de maintenance n° CL20150101-10723/00 du logiciel GIDEM, conclu avec la société IMPLICIT	796,50 € par an
2016-271	22/11/2016	Avenant n°1 au marché n°2016-04L02 relatif aux travaux de renforcement des planchers du conservatoire de l'Orangerie à Draveil	18 422,56 €
2016-272	23/11/2016	Contrat de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements électriques du Théâtre de la Vallée de l'Yerres à Brunoy, conclu avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	13 350,00 €
2016-273	28/11/2016	Contrat d'abonnement annuel d'assistance téléphonique, de mises à jour et d'hébergement de l'application iMuse pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres conclu avec la société SAIGA INFORMATIQUE	2 965,00 € (maintenance) 1 497,00 € (hébergement)
2016/274	30/12/2016	Signature du marché de veille média	24 652,00 €
2016/275	28/11/2016	Signature du marché public relatif à la réalisation d'un diagnostic local de santé préalable à l'élaboration d'un contrat local de santé avec ENEIS CONSEIL	TF : 30 750 TC : 13 420
2016/276	29/11/2016	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire » à Montgeron, conclue avec l'Association "Le Pied à l'Etrier"	***
2016/277	01/12/2016	Convention de mise à disposition de l'église Saint-Damien de Veuster et des salles paroissiales, passée avec la Paroisse Catholique d'Epinau-sous-Sénart	250,00 €
2016/278	01/12/2016	Signature des marchés publics relatifs à la mission de coordonnateur SPS pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la piscine de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à Montgeron (Lot n°1) et pour la construction d'une médiathèque à Quincy-Sous Sénart (Lot n°2).	Lot n°1 : 2 450 € Lot n° 2 : 4060 €
2016/279	02/12/2016	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Du bruit dans mes souliers » par Pipelette la chaussette, conclu avec KARAKOIL PRODUCTION (Bibliothèque Jacqueline de Romilly à Crosne)	568,72 €
2016/280	05/12/2016	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Conservatoire de Vigneux-sur-Seine conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Vigneux-sur-Seine	***
2016/281	05/12/2016	Convention de mise à disposition d'un lieu en vue d'un concert donné par la chorale et l'ensemble instrumental du conservatoire intercommunal à Montgeron, conclu avec la Paroisse de Montgeron (église Saint Joseph)	***
2016/282	06/12/2016	Convention de partenariat culturel conclue entre l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	***
2016/283	07/12/2016	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle des manifestations et de l'espace cuisine du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire » à Montgeron, conclue avec l'Association "Le Pied à l'étrier"	***

2016/284	09/12/2016	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à l'association « Société des Nageurs Montgeronnais »	***
2016/285	05/12/2016	Signature des marchés publics relatifs à la mission de contrôle technique pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la piscine de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à Montgeron (Lot n°1) et pour la construction d'une médiathèque à Quincy-Sous-Sénart (Lot n°2).	5 260 € 3 960 €
2016/286	12/12/2016	Convention de prestations de services relative à l'installation d'un manège place Rottembourg à Montgeron (91230) conclue avec la société MCH Activités	7 871,51 €
2016/287	12/12/2016	Avenant n°1 au contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société PATEC	178,50 € par mois (à titre de recettes)
2016/288	12/12/2016	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « Le Petit Prince », conclu avec la société DOUBLE D PRODUCTIONS (Centre Educatif et Culturel à Yerres)	3 750,00 €
2016/289	12/12/2016	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « Gigote et le Dragon », conclu avec la Compagnie 3 Chardons (Centre Educatif et Culturel à Yerres)	800,00 TTC
2016/290	13/12/2016	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Conservatoire de Vigneux-sur-Seine conclue avec l'association "COV Sports et Loisirs"	***
2016/291	13/12/2016	Convention de prestations de services relative à l'installation d'un manège au centre commercial « La Forêt » - avenue Charles de Gaulle à Montgeron (91230) conclue avec la SARL AIR2JEUX	1 106,12 €
2016/292	13/12/2016	Contrat de coréalisation de droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Les quilles et autres jeux », conclu avec la Commune de Draveil	95% de la recette brute des entrées (déduction faite des charges, soit 13% de la recette brute)
2016/293	13/12/2016	Contrat de coréalisation de droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Fichu Trio and Co », conclu avec la Commune de Draveil	95% de la recette brute des entrées (déduction faite des charges, soit 13% de la recette brute)
2016/294	14/12/2016	Signature du marché public de maîtrise d'œuvre pour la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine en vue de la construction d'une médiathèque et des salles d'activités à Quincy-Sous-Sénart.	59 500 € : mission de base : 51 765 OPC : 7 735
2016/295	14/12/2016	Convention de prestations de services relative à l'installation d'un manège place du Soleil à Montgeron (91230) conclue avec l'Association Thème Parc	1 400,00 €
2016/296	15/12/2016	Remises gracieuses accordées à certains usagers des prestations proposées par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	278,20 €
2016/297	16/12/2016	Convention d'accueil d'enfant en situation de handicap en accueil collectif de mineurs avec hébergement	***
2016/298	23/12/2016	Signature du marché subséquent n° 2016-36 de l'accord cadre A09/2014 relatif à l'achat de matériel pour la réinformatisation des bibliothèques, conclu avec la société CLASS	30 000 € HT Maxi

# APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 4 JUILLET 2016 ET DU 26 SEPTEMBRE 2016

## DEROULEMENT DE SEANCE

Le Président décide de présenter l'examen du protocole financier en début de séance

### 1 DCC 2017-006 : PROTOCOLE FINANCIER

Le 11 avril 2016, le Conseil communautaire a approuvé un protocole financier et fiscal pour l'année 2016.

Ce protocole prévoit :

- De voter, conformément à la Loi, le Taux moyen pondéré à 8,85% pour les taxes et 1,34% pour la Taxe foncière;
- De décider du lissage sur 12 ans sur ces 2 taxes permettant d'éviter l'application brutale du taux moyen pondéré dès 2016;
- D'assurer la neutralité fiscale totale en 2016 aux 3 communes de l'ex CASVS par le versement d'une attribution de compensation de 178 532 €;
- D'affecter à des projets portant sur les communes de l'ex Sénart Val de Seine l'intégralité de l'excédent constaté au précompte administratif 2015 de l'ex CASVS.

Ainsi, les 8,4 M € de résultat de Fonctionnement et d'Investissement 2015 ainsi que le virement de la section de Fonctionnement prévu dans la préparation budgétaire 2016 de l'ex CASVS sont intégralement affectés à ses propres opérations.

De même l'écart de Fond de roulement constaté entre les deux Communautés (4,3 M €) leur est réservé. Cette somme indépendante du PPI 2016-2020, pourra faire l'objet des Fonds de concours et pourra être utilisé sur plusieurs années.

**Les élus communautaires conviennent du présent protocole fiscal et financier de long terme permettant de régler définitivement la fusion des deux ex-intercommunalités s'agissant de la fiscalité, du stock de dette et de l'investissement. Les élus considèrent que ce protocole permet l'équité pour l'ensemble des composantes de la nouvelle agglomération sur les plans de ses impôts et de son endettement.**

#### I. FISCALITE

##### a) Fiscalité ménage

La délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2016 prévoit une convergence lissée sur 12 ans de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière, conduisant à une hausse progressive des taux sur les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, et à une baisse à due concurrence sur les communes de Brunoy, Boussy-Saint-Antoine, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Yerres.

Dans le cadre de ce protocole, il est décidé de fixer une attribution de compensation progressive et définitive correspondant au supplément de fiscalité communautaire liée à la mise en œuvre du lissage sur les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DRAVEIL	63 859 €	127 718 €	191 577 €	255 436 €	319 295 €	319 295 €	319 295 €	319 295 €	319 295 €	319 295 €	319 295 €
MONTGERON	60 769 €	121 538 €	182 307 €	243 076 €	303 845 €	303 845 €	303 845 €	303 845 €	303 845 €	303 845 €	303 845 €
VIGNEUX S/S	53 969 €	107 937 €	161 906 €	215 874 €	269 843 €	269 843 €	269 843 €	269 843 €	269 843 €	269 843 €	269 843 €
	178 596 €	357 193 €	535 789 €	714 385 €	892 982 €	892 982 €	892 982 €	892 982 €	892 982 €	892 982 €	892 982 €

##### b) Fiscalité économique

Le présent protocole prévoit le lissage sur 10 ans de la cotisation minimale des contribuables des communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine pour atteindre en 2026 les cotisations appliquées sur les communes de Brunoy, Boussy-Saint-Antoine, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Yerres.

Les recettes supplémentaires ainsi prélevées, corrigées des effets des variations des bases postérieures à 2016, sont reversées aux communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DRAVEIL		22 370 €	44 870 €	67 239 €	89 609 €	111 884 €	134 408 €	156 777 €	179 147 €	201 517 €	223 887 €
MONTGERON		17 464 €	35 019 €	52 483 €	69 947 €	87 349 €	104 927 €	122 391 €	139 855 €	157 319 €	174 783 €
VIGNEUX		17 654 €	35 407 €	53 061 €	70 715 €	88 284 €	106 050 €	123 704 €	141 358 €	159 012 €	176 666 €
	- €	57 488 €	115 296 €	172 783 €	230 271 €	287 517 €	345 385 €	402 872 €	460 360 €	517 848 €	575 336 €

### c) Somme des attributions de compensation versées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DRAVEIL	63 859 €	150 088 €	236 446 €	322 675 €	408 904 €	431 179 €
MONTGERON	60 769 €	139 002 €	217 326 €	295 559 €	373 792 €	391 194 €
VIGNEUX	53 969 €	125 591 €	197 313 €	268 935 €	340 558 €	358 127 €
	<b>178 596 €</b>	<b>414 680 €</b>	<b>651 085 €</b>	<b>887 169 €</b>	<b>1 123 253 €</b>	<b>1 180 499 €</b>

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DRAVEIL	431 179 €	453 702 €	476 072 €	498 442 €	520 812 €	543 181 €
MONTGERON	391 194 €	408 772 €	426 236 €	443 700 €	461 164 €	478 628 €
VIGNEUX	358 127 €	375 893 €	393 547 €	411 201 €	428 855 €	446 509 €
	<b>1 180 499 €</b>	<b>1 238 366 €</b>	<b>1 295 854 €</b>	<b>1 353 342 €</b>	<b>1 410 830 €</b>	<b>1 468 317 €</b>

## II. LES INVESTISSEMENTS

Les parties conviennent de mettre au point et de suivre un programme pluriannuel d'investissement dont le montant de dépenses devra être compatible avec un objectif partagé de stabilisation du niveau de la dette et de la fiscalité.

Ce plan pluriannuel d'investissement veillera, sur le périmètre de l'intérêt communautaire, au rattrapage des investissements, ce qui se traduira par un volume d'investissements majoritaires sur les communes de l'ex-Val de Seine, en respectant une répartition équilibrée entre ces trois communes.

Sur la période 2016-2022, ce plan pluriannuel d'investissement s'élèvera à un montant de 50 millions d'euros.

Les principales opérations (les conservatoires de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, la piscine de Brunoy et la Maison des Arts d'Epinau-sous-Sénart ainsi que des opérations du programme NPNRU de la Croix-Blanche à Vigneux-sur-Seine et de l'OLY à Montgeron) feront l'objet, d'ici le 31 décembre 2017, d'autorisations de programme et de crédits de paiements pluriannuels clairement déterminés.

Les modalités de réalisation de ce PPI seront vérifiées et éventuellement corrigées chaque année, en allongeant sa durée jusqu'à 2024 si les conditions de soutenabilité de la dette l'exigeaient.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 voix contre, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Pascal MICHELANGELO ; 4 voix s'abstenant, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH) décide de :**

**APPROUVER** le protocole financier et fiscal tel qu'explicité ci-dessus.

### 2 DCC 2017-001 ET DCC 2017-002 : BUDGETS 2017

Lors de sa séance du 13 décembre 2016, le Conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour 2017. A partir de ces orientations et des besoins recensés, ont été élaborés les projets de budget primitif pour l'exercice 2017 de la CAVYVS et de l'OTI, soumis à adoption.

La note de présentation, disponible auprès de la Direction des Affaires Générales et de la Commande Publique de la Communauté, expose de manière détaillée, les grandes orientations du budget de la CAVYVS, étant précisé que le budget de l'OTI se suffit à lui seul.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 voix contre, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal MICHELANGELI) décide de :**

**ADOPTER** les chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif de la CAVYVS tel que décrit dans le document budgétaire et ses annexes, disponible auprès de la Direction des Affaires Générales et de la Commande Publique de la Communauté,

**CHARGER** le Président ou son représentant à prendre tout acte et signer toute convention, le cas échéant, de nature à expliciter les modalités de versement et de contrôle des subventions fixées en annexe du budget primitif de la CAVYVS.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 voix contre, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal MICHELANGELI ; 11 voix s'abstenant, Mme Simone ARNAUD, M. Saïd DAFI, Mme Jacqueline DISNARD, Mme Sylvie DONCARLI pouvoir de Mme Faten HIDRI, Mme Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. Amir HADZIC, M. Guy MAGUERO, M. Richard PRIVAT, M. Georges TRON pouvoir de M. François LEVASSEUR) décide de :**

**ADOPTER** les chapitres de la section d'investissement du budget primitif de la CAVYVS tel que décrit dans le document budgétaire et ses annexes, disponible auprès de la Direction des Affaires Générales et de la Commande Publique de la Communauté,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 voix contre, M. Pascal MICHELANGELI ; M. Serge CHEVALIER ; 3 voix s'abstenant M. André CANAS, Mme Aude BRISTOT, M. Christophe JOSEPH) décide de :**

**ADOPTER** le budget primitif de l'OTI pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document budgétaire et ses annexes, disponible auprès de la Direction des Affaires Générales et de la Commande Publique de la Communauté.

### **3 DCC 2017-003 : VOTE DES TAUX (TH, TFB, TFNB, CFE)**

Les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières de la communauté d'agglomération VYVS qui ont été votés en 2016 sont égaux aux taux moyens de l'ex CAVY et l'ex CASVS, pondérés par l'importance des bases d'imposition de ces deux établissements publics de coopération intercommunale préexistantes soit :

- 8.85% pour la taxe d'habitation
- 1.34 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 4.52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 24,49% pour la cotisation foncière économique

Par ailleurs, les élus ont décidé d'utiliser les dispositions de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 et la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 qui donne la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle unique de lisser les taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou de la cotisation foncière des entreprises.

Dans le cadre de l'article 1638-0 bis du code général des impôts permettant l'intégration fiscale progressive du taux additionnel de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les élus ont donc décidé de fixer la durée de réduction des écarts de taux à 12 ans.

Dans le cadre de la construction du Budget Primitif 2017, il n'est pas prévu de modifier les différents taux moyens pondérés.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 voix contre, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal MICHELANGELI) décide de :**

**RECONDUIRE** les taux des 4 taxes pour l'exercice 2017 comme suit :



- 8.85% pour la taxe d'habitation
- 1.34 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 4.52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 24,49% pour la cotisation foncière économique

#### 4 DCC 2017-004 : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Compte tenu des tarifs actualisés des syndicats chargés du traitement, de l'évolution de la population du territoire, du nouveau marché de la collecte sur le territoire de l'ex CASVS, le produit nécessaire à l'équilibre du budget consacré à la collecte et au traitement des déchets est estimé à 20 382 417 €. La subvention Eco emballage participe à ce financement à hauteur de 300 000 €.

Le coût de la collecte est calculé distinctement sur chacune des 9 communes.

Les trois communes situées sur le territoire de l'ex CASVS, Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine présentent une particularité.

En effet elles sont divisées chacune en deux zones définies en fonction du niveau de prestations apportées, notamment la fréquence de la collecte par type de déchets. Un taux plein est ainsi appliqué dans les zones bénéficiant de plus de prestations, un taux réduit est appliqué dans les zones où les prestations sont moins importantes.

Le calcul de la TEOM correspond à la fois au financement des coûts directs de traitement et collectes auxquels s'ajoute des charges indirectes liées notamment aux achats de bacs. On soustrait ensuite les ressources de financement tel que la subvention éco emballage.

Collectivités	Coût du financement des bacs			Charges externes			Charges internes		Total
	Amortissement des bacs	Annuité de la dette	Maintenance des bacs	Collecte	Collecte complémentaire	Traitement	Personnel		
Draveil	58 592,09 €	36 596,65 €	92 338,24 €	1 297 871,06 €	72 723,90 €	1 422 851,22 €	57 000,00 €	3 037 973,16 €	
Montgeron	89 752,97 €	66 886,81 €	77 343,71 €	1 240 026,46 €	42 958,53 €	1 257 201,55 €	57 000,00 €	2 831 170,04 €	
Vigneux	87 015,86 €	72 072,28 €	82 363,04 €	1 586 491,48 €	4 423,41 €	1 419 947,22 €	57 000,00 €	3 309 313,29 €	
<b>Total</b>	<b>235 360,92 €</b>	<b>175 555,74 €</b>	<b>252 045,00 €</b>	<b>4 124 389,00 €</b>	<b>120 105,84 €</b>	<b>4 100 000,00 €</b>	<b>171 000,00 €</b>	<b>9 178 456,50 €</b>	

Les bases prévisionnelles ont été calculées en fonction de la moyenne d'évolution des bases physiques entre 2013 et 2016 auxquelles il convient d'ajouter la revalorisation annuelle prévue par le PLF 2017, soit +0,4%.

	Bases 2016	Bases 2017 estimées	Taux 2017	Coût brut de la prestation	Coût net de la prestation	Produit fiscal attendu	Rappel bases 2016	Rappel taux 2016	Rappel Produits 2016	variations bases 2016/2017	variation bases en % 2016/2017	variation taux 2016/2017	variation produits 2016/2017	variation produits 2016/2017
<b>DRAVEIL</b>	<b>36 841 375</b>	<b>37 367 666</b>	<b>7,86%</b>	<b>3 037 973</b>	<b>2 937 973</b>	<b>2 937 973</b>	<b>36 841 375</b>		<b>2 817 230</b>					
Zone 1 : Taux plein	13 168 252	13 332 937	9,11%	1 265 266	1 215 266	1 215 266	13 168 252	8,88%	1 109 402	164 685	1,25%	2,64%	45 664	3,92%
Zone 2 : Taux réduit	23 673 123	24 024 629	7,17%	1 772 708	1 722 708	1 722 708	23 673 123	6,96%	1 647 828	351 506	1,48%	3,01%	74 880	4,54%
<b>MONTGERON</b>	<b>34 714 862</b>	<b>36 026 183</b>	<b>7,58%</b>	<b>2 831 170</b>	<b>2 731 170</b>	<b>2 731 170</b>	<b>34 714 862</b>		<b>2 782 790</b>					
Zone 1 : Taux plein	10 144 849	11 080 283	7,69%	902 544	862 544	862 544	10 144 849	8,41%	853 213	935 434	9,22%	-8,51%	-669	-0,08%
Zone 2 : Taux réduit	24 570 013	24 945 900	7,53%	1 928 626	1 878 626	1 878 626	24 570 013	7,85%	1 929 577	375 887	1,53%	-4,11%	-50 950	-2,64%
<b>VIGNEUX</b>	<b>33 236 850</b>	<b>33 892 407</b>	<b>9,47%</b>	<b>3 309 313</b>	<b>3 209 313</b>	<b>3 209 313</b>	<b>33 236 850</b>		<b>3 148 353</b>					
Zone 1 : Taux plein	10 890 720	11 074 773	12,56%	1 439 461	1 389 461	1 389 461	10 890 720	12,55%	1 366 282	184 053	1,69%	0,01%	23 169	1,70%
Zone 2 : Taux réduit	22 346 130	22 817 633	7,98%	1 869 863	1 819 863	1 819 863	22 346 130	7,97%	1 782 071	471 503	2,11%	0,01%	37 792	2,12%
	<b>104 793 087</b>	<b>107 276 156</b>		<b>9 178 456</b>	<b>8 878 456</b>	<b>8 878 456</b>	<b>104 793 087</b>		<b>8 748 372</b>					

Pour les 6 communes du territoire de l'ex CAVY, chacune représentant une zone de collecte, un taux unique est appliqué par commune. C'est le SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénart qui assure les prestations de collectes et traitement des O.M. D'autre part, la compétence balayage a été confiée à ce syndicat par 5 communes du Val d'Yerres. En revanche, la commune d'Yerres fait exécuter cette prestation par une entreprise privée spécialisée.

Le SIVOM appellera en 2017 des contributions globales en baisse de 3,5%.

<b>DEPENSES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	
ORDURES MENAGERES	10 859 346,00	10 382 630,00	-4,4%
ENCOMBRANTS	585 525,00	657 488,00	12,3%
RESIDUS DE MARCHES	168 699,00	118 303,00	-29,9%
TROTTOIRS	45 540,00	45 540,00	
<b>CONTRIBUTION O.M</b>	<b>11 659 110,00</b>	<b>11 203 961,00</b>	<b>-3,90%</b>
BALAYAGE SIVOM	1 359 347,00	1 359 347,00	0,0%
<b>PRESTATIONS BALAYAGE</b>	<b>1 359 347,00</b>	<b>1 359 347,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>CONTRIBUTIONS TOTALES SIVOM</b>	<b>13 018 457,00</b>	<b>12 563 308,00</b>	<b>-3,50%</b>

La contribution à la section « Ordures Ménagères » diminuera de 347K€.

En effet, le SIVOM dans le cadre de son partenariat avec le SMITOM va significativement baisser ses contributions vis-à-vis des communes du Val d'Yerres.

La contribution à la section « Nettoyement » du SIVOM sera stable.

Les élus du Val d'Yerres ont fait le choix de financer partiellement par la TEOM des prestations de balayage assurées sur le territoire à hauteur de 50%.

<b>DEPENSES</b>		<b>2017</b>
ORDURES MENAGERES		10 382 630,00
ENCOMBRANTS		657 488,00
RESIDUS DE MARCHES		118 303,00
TROTTOIRS		45 540,00
<b>CONTRIBUTION O.M</b>		<b>11 203 961,00</b>
BALAYAGE SIVOM		1 359 347,00
BALAYAGE T.E.P		775 930,00
<b>PRESTATIONS BALAYAGE</b>		<b>2 135 277,00</b>
<b>CONTRIBUTIONS TOTALES</b>		<b>13 339 238,00</b>
<b>RECETTES</b>		
Part O.M	financement TEOM	11 203 961,00
Part Balayage	financement TEOM 50%	1 067 639,00
Part Balayage	financement VYVS 50%	1 067 638,00

<b>12 271 600</b>
Produit cible de TEOM

Afin de déterminer les taux à appliquer par commune, les modalités de calculs selon des critères de transferts de charges et de population sont maintenues.

Enfin, les bases prévisionnelles ont été calculées en fonction de la moyenne d'évolution des bases physiques entre 2013 et 2016 auxquelles il convient d'ajouter la revalorisation annuelle prévue par le PLF 2017, soit +0,4%.

	<b>bases estimées 2017</b>	<b>évol bases</b>	<b>Taux CIBLE 2017</b>	<b>Produits prev.2017</b>	<b>Taux voté 2016</b>	<b>evol taux %</b>
Boussy Saint Antoine	10 823 706	2,2%	<b>8,88%</b>	961 145	<b>9,01%</b>	-0,13%
Brunoy	37 661 653	1,0%	<b>9,44%</b>	3 555 260	<b>9,86%</b>	-0,42%
Crosne	12 634 077	1,0%	<b>8,82%</b>	1 114 326	<b>9,08%</b>	-0,26%
Epinay Sous Sénart	12 230 200	-0,6%	<b>13,76%</b>	1 682 875	<b>14,17%</b>	-0,41%
Quincy Sous Sénart	13 549 732	1,5%	<b>8,08%</b>	1 094 818	<b>8,59%</b>	-0,51%
Yerres	40 864 154	1,0%	<b>9,46%</b>	3 865 749	<b>9,79%</b>	-0,33%
	<b>127 763 523</b>		<b>9,60%</b>	<b>12 274 173</b>		
				Réalisé* prev. 7331		

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 voix contre, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal MICHELANGELI) décide de :**  
**FIXER** les taux de chaque zone de collecte conformément au tableau ci-dessous ;

<b>zone intercommunale de perception</b>	<b>Bases prévisionnelles 2017</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits attendus</b>
BOUSSY SAINT ANTOINE	<b>10 823 706</b>	<b>8,88%</b>	961 145
BRUNOY	<b>37 661 653</b>	<b>9,44%</b>	3 555 260
CROSNE	<b>12 634 077</b>	<b>8,82%</b>	1 114 326
DRAVEIL			
Zone : Taux plein	<b>13 332 937</b>	<b>9,11%</b>	1 215 266
Zone : Taux réduit	<b>24 024 629</b>	<b>7,17%</b>	1 722 708
EPINAY SOUS SENART	<b>12 230 200</b>	<b>13,76%</b>	1 682 875
MONTGERON			
Zone : Taux plein	<b>11 080 283</b>	<b>7,69%</b>	852 544
Zone : Taux réduit	<b>24 945 900</b>	<b>7,53%</b>	1 878 626
QUINCY SOUS SENART	<b>13 549 732</b>	<b>8,08%</b>	1 094 818
VIGNEUX			
Zone : Taux plein	<b>11 074 773</b>	<b>12,55%</b>	1 389 451
Zone : Taux réduit	<b>22 817 633</b>	<b>7,98%</b>	1 819 863
YERRES	<b>40 864 154</b>	<b>9,46%</b>	3 865 749

## **5 DCC 2017-005 : FIXATION DE L'INDEMNITE VERSEE AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Au regard de l'article L. 5216-4-1 du CGCT, **si un accord local sur la répartition des sièges a été obtenu** (« Lorsque l'effectif de l'organe délibérant a été déterminé par application du deuxième alinéa du I de l'article L. 5211-6-1 »), **le montant total des indemnités versées aux conseillers communautaires ne peut pas être supérieur à un montant total correspondant à l'addition des indemnités maximales qui leur seraient versées pour un effectif du conseil établi sans accord local** (« ... ne peut être supérieur au montant total des indemnités qui auraient pu être attribuées si cet effectif avait été déterminé en application du dernier alinéa du I de l'article L. 5211-6-1 »).

L'enveloppe de l'indemnité est **calculée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers communautaires et plafonnée à 6% de l'indice 1015 (229,456 euros), soit une enveloppe de 12 849,54 Euros mensuel** (56 conseillers communautaires \* 6% indice 1015).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, (1 voix contre, M. Christophe JOSEPH) décide de :**

**FIXER** une indemnité de fonction des conseillers communautaires à 2.091% de l'indice brut 1015;

**DIRE** que leur application prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**DIRE** que la présente délibération vient en complément de la délibération n°2016-10 du 9 mars 2016 portant **FIXATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES ;**

**DIRE** que les montants des indemnités de fonction suivront les augmentations des traitements de la Fonction publique;

**DIRE** que les dépenses concernées sont inscrites au Budget de la Communauté d'Agglomération.

## **6 DCC 2017-007 : FONDS DE CONCOURS**

Conformément au protocole financier et fiscal approuvé en séance du 11 Avril 2016, et confirmé dans le Protocole approuvé par le Conseil Communautaire le 3 février 2017, **le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 voix contre, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal MICHELANGELI) décide de :**

**APPROUVER** les termes de la convention visant à verser des fonds de concours aux communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine pour la réalisation de différents travaux d'investissement sur la base des travaux effectués et des pièces justificatives présentées ;

**FIXER** la participation financière de la Communauté d'Agglomération à 1 433 333€ pour chacune des trois communes.

**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes y concourant et notamment les avenants aux conventions qui viendront préciser les opérations concernées.

## **7 DCC 2017-008 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Conformément au protocole Fiscal et Financier approuvé en séance du 3 février 2017, **le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre, M. Pascal MICHELANGELI ; 4 voix s'abstenant Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH) décide de :**

**APPROUVER**, à la majorité des deux tiers, le versement d'une attribution de compensation aux communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine;

**FIXER** le montant de cette Attribution de Compensation à 213 947€ pour Draveil, 199 771€ pour Montgeron et 179 560€ pour Vigneux-sur-Seine, correspondant au versement des années 2016 et 2017.

## **8 DCC 2017-009 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DU COS**

Par délibération n°2016-093 du 4 juillet 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération nouvellement créée a adopté le maintien d'un Comité des Œuvres Sociales au bénéfice de l'ensemble des personnels,

cette association intervenant en complémentarité avec les prestations proposées par le C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale), auquel la collectivité adhère directement depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**ACCORDER** une subvention à cette association régie par la loi de 1901, lui permettant de continuer à verser certaines prestations à l'ensemble du personnel actif bénéficiaire des prestations du C.N.A.S.,

**FIXER** le montant de cette subvention au niveau du montant accordé en 2016, soit 52 000 €,

**ACCORDER** à l'association la mise à disposition d'un local équipé, des outils bureautique et téléphonique,

**AUTORISER** le Président à signer la convention à conclure avec le COS et tous les documents y afférents, sur la base de la demande de subvention accompagnée d'un projet d'activités détaillé par type d'actions, du budget prévisionnel de l'ensemble des dépenses et des recettes, dans lequel apparaît obligatoirement la participation financière de la Communauté d'Agglomération et des autres sources éventuelles de financement, ainsi que du bilan financier de l'activité.

**INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

## **9 DCC 2017-010 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT) décide de :**

**APPROUVER** les modifications du tableau des effectifs telles que proposées,

**DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **10 DCC 2017-011 : MODALITES DEROGATOIRES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL LORSQUE LES BESOINS DE SERVICE LE JUSTIFIENT**

Il apparaît nécessaire de faire application de la possibilité de dérogation au plafond mensuel réglementaire pour l'équipe en charge de la protection et de la sécurité, notamment incendie, du Centre Educatif et Culturel (CEC) situé à Yerres, ERP classé en première catégorie.

En effet, les contraintes particulières de continuité du service et le rythme spécifique de travail de ces agents (ouverture du bâtiment à minima de 8 h à 23 h30 du lundi au samedi inclus, et jusqu'à 20h30 chaque dimanche) peuvent entraîner un dépassement des 25 heures mensuel réglementaire, même si toutes les dispositions sont prises pour éviter la récurrence d'une telle situation.

De la même façon, les agents de la Direction du Patrimoine, qui exercent un service d'astreinte pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des bâtiments communautaires, peuvent être amenés à assurer des cycles de travail dérogatoires incluant un nombre important d'heures supplémentaires en cas de besoin de pallier l'absence d'un collègue ; bien que cette situation reste exceptionnelle, il convient, par souci de bonne gestion, de la prévoir.

Les heures de travail effectuées dans ce cadre feront l'objet d'un état déclaratif établi à terme échu, conformément au dispositif existant pour les heures accomplies à l'intérieur du contingent mensuel.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 voix s'abstenant, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. Christophe JOSEPH) décide de :**

**APPROUVER** la mise en place des modalités dérogatoires à l'organisation du temps de travail, telles que définies ci-dessus.

## **11 DCC 2017-012 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT EN ESSONNE (ADIL 91)**

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres était adhérente à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement en Essonne (Décisions N° 2005/ 52 et N° 2015/45).

La récente fusion suppose une régularisation avec extension de la cotisation communautaire à l'ensemble de l'agglomération pour l'année 2017. Cette adhésion communautaire permettra ainsi aux neuf communes de bénéficier à égalité de l'ensemble des services proposés par l'Agence, sans pour autant devoir participer directement à son

financement. Le montant de cette adhésion pour VYVS s'élève à 0.065 € par habitant, soit pour 2017 un montant de 11 257 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement en Essonne,

**DESIGNER** Madame Christine GARNIER en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération au sein de l'ADIL 91,

**DIRE** que le montant de la cotisation est inscrit au budget 2017.

## **12 DCC 2017-013 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU CENTRE DE RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE**

L'ex-CASVS était adhérente de ce centre depuis 2004. Suite à la fusion, il convient d'élargir à l'ensemble du territoire VYVS ces avantages, ouverts aux agents des collectivités membres et aux habitants membres des Conseils citoyens:

- accès prioritaire et tarifs préférentiels pour les actions de qualification,
- accès aux manifestations réservées,
- réception de la revue de presse spécialisée et des publications,
- accès à un service de recherches documentaires et à l'espace de documentation.

Concernant le Val d'Yerres, seule la ville de Boussy-Saint-Antoine (6 292 habitants) était directement adhérente auprès du CRPVE, pour un coût annuel d'adhésion à hauteur de 314,60€.

Le coût d'adhésion fléché de la Communauté d'agglomération VYVS, calculée à hauteur de sa population sur la base de 0,05 € par habitant, est de 8 888,45 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne,

**DESIGNE** Monsieur Serge POINSOT pour le représenter lors des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du Centre de Ressources de la Politique de la Ville en Essonne.

**DIRE** que le montant de la cotisation est inscrit au budget 2017.

## **13 DCC 2017-014 : VALIDATION D'UNE NOUVELLE ANNEXE « AGIR POUR PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE PREVENTION DE LA RADICALISATION » AUX CONTRATS DE VILLE VAL D'YERRES ET VAL DE SEINE**

Par courrier du 20 octobre dernier, les services du Préfet délégué pour l'égalité des chances, s'appuyant sur la circulaire du 13 mai 2016 relative à la prévention de la radicalisation, sollicitent la CAVYVS pour intégrer à ses deux contrats de ville une annexe dédiée à un plan d'actions co-construit (Etat/EPCI), spécifique à cette prévention.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Politique de Ville en faveur de la prévention de la radicalisation et de la reconquête républicaine. La proximité des collectivités locales avec le terrain doit ainsi constituer un atout non négligeable en soutien du dispositif de repérage mis en place par la préfecture.

Cette annexe aux contrats de ville doit tenir compte des réalités de chacun des territoires. Le service de la Cohésion sociale, en accord avec les services préfectoraux, a principalement composé le plan d'actions sur les bases d'actions réalisées ou en cours sur le territoire communautaire, favorisant la promotion des valeurs républicaines et de la laïcité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**APPROUVER** la nouvelle annexe aux 2 contrats de ville 2015/2020 pour la CA VYVS intitulée « agir pour prendre en compte les enjeux de prévention de la radicalité ».

## **14 DCC 2017-015 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BGE PARIF**

La délibération a pour objet de proposer une convention de partenariat avec BGE PaRif afin de mettre en place les permanences d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises en 2017.

L'harmonisation des modalités de la nouvelle convention se baserait sur les éléments suivants :

- 40 permanences au total, soit 20 sur chaque partie du territoire (VY/VS).

- Une durée de permanence de 7 h ; 1 h par intervention.
- 1 permanence par semaine et par structure, en rotation entre les six Maisons de l'Emploi du territoire.
- Un coût horaire fixé à 80 €, soit un coût annuel de 22 400 €.
- Une échéance de la convention fixée au 31 décembre 2017.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**APPROUVER** les termes de la convention annuelle ayant pour objet de fixer les modalités d'interventions de la BGE PaRif auprès des créateurs d'entreprises du territoire.

**DECIDER** de verser à la BGE PaRif un montant de 22 400 € pour assurer les permanences d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises.

**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce partenariat.

### **15 DCC 2017-016 : AVIS SUR L'AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS - EMBALLAGES POUR LA VILLE DE DRAVEIL**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes de Sénart Val de Seine ont vu leurs prestations évoluer, dans le but de rationaliser la TEOM et d'optimiser les circuits de collecte. La ville de Draveil, sollicitée par ses habitants, souhaite faire évoluer le dispositif de collecte des emballages.

Ainsi, il s'agit de doubler la fréquence de collecte des emballages, afin de passer d'une collecte tous les 15 jours, à une collecte par semaine. L'incidence financière en année pleine pour la collectivité est de 60 033,60 €, soit jusqu'à l'échéance fixée au 31 décembre 2019, 172 953,93 €, représentant une modification de 1,17 % du montant initial du marché public conclu avec l'entreprise NICOLLIN.

Conformément aux délibérations des 9 mars et 4 juillet 2016, relatives aux délégations confiées au Président, ce dernier est seul compétent pour décider des modifications à prendre en matière de marchés publics.

Néanmoins, eu égard aux impacts susceptibles de générer sur le taux de TEOM pour la commune de Draveil par les évolutions précitées, le Président sollicite, conformément à l'article L2121-29 du CGCT, l'avis préalable du Conseil communautaire sur cette modification contractuelle.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 voix s'abstenant Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal MICHELANGELI) décide de :**

**RENDRE** un avis favorable sur la conclusion d'un avenant au marché de collecte des ordures ménagères, ayant pour objet de doubler la fréquence de collecte des emballages, afin de passer d'une collecte tous les 15 jours, à une collecte par semaine, avec une incidence financière de 172 953,93 € sur le montant global du marché public, soit une augmentation de 1,17%.

### **16 DCC 2017-017 ET DCC 2017-18 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS A VENIR**

Deux procédures de marchés publics doivent être lancées dans l'objectif de conclure :

\*Un accord-cadre de fourniture en location maintenance, installation et paramétrage du parc des photocopieurs multifonction (45 photocopieurs) conclu avec un maximum de 100 000 euros HT par an sur quatre ans ;

\*Un accord-cadre multi-attributaire concernant l'acquisition et la livraison notamment de serveurs, d'ordinateurs de bureaux, d'ordinateurs portables, de netbooks, de matériels complémentaires ainsi que différents logiciels (suite bureautique, dessin, planification, production, ...) conclu sur 3 ans, avec un montant maximum de 270 000 euros HT pour toute la durée contractuelle.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**AUTORISER** le Président à signer les marchés publics susvisés à intervenir, conformément à l'avis d'attribution qui sera rendu par la Commission d'appel d'offres.

## **17 DCC 2017-019 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DES VILLES D'EPINAY-SOUS-SENART ET DE VIGNEUX-SUR-SEINE : CHOIX DU MODE DE GESTION**

Les contrats de Délégation de Service Public (DSP) de l'eau potable des communes d'Epina-y-sous-Sénart et Vigneux-sur-Seine arriveront à terme, le 9 septembre 2018 pour la ville d'Epina-y-sous-Sénart et le 22 décembre 2018 pour la ville de Vigneux-sur-Seine.

Le délégataire actuel, pour les deux contrats, est la société Suez, qui dispose d'une agence à Montgeron.

Pour rappel, les contrats de délégation actuels comprennent :

- La mise à disposition du délégataire du réseau d'eau potable public concédé,
- La réalisation de travaux d'investissement neufs (premier établissement, extension de réseau),
- L'exploitation du réseau concédé, son renouvellement et son entretien (canalisations, branchements, compteurs, ouvrages divers),
- Le suivi sanitaire de la qualité de l'eau potable,
- La facturation auprès des usagers...

Il convient, dès à présent, de s'interroger sur la continuité d'une gestion déléguée de ce service public de l'eau potable.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 19/01/2017, a rendu un avis favorable concernant la passation d'un nouveau contrat de délégation.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**APPROUVER** le principe du renouvellement d'une délégation pour le service public d'eau potable des villes d'Epina-y-sous-Sénart et de Vigneux-sur-Seine passant par la conclusion d'un contrat de concession au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016,

**AUTORISER** le Président à lancer la procédure de Délégation de Service Public correspondante, conformément à aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du CGCT et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **18 DCC 2017-020, DCC 2017-021, DCC 2017-022 ET DCC 2017-023 : AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE SUR L'ADHESION A LA SECTION PROPRETE URBAINE DU SIVOM DE L'YERRES ET DES SENARTS : MANDRES LES ROSES, PERIGNY-SUR-YERRES, VILLECRESNES ET COMBS-LA-VILLE**

Les Communes suivantes ont demandé leur adhésion au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, à la section « propreté urbaine » :

- la Commune de **Mandres-les-Roses**, par délibération du 14 mars 2016,
- la Commune de **Périgny-sur-Yerres**, par délibération 14 décembre 2015,
- la Commune de **Villecresnes**, par délibération du 18 décembre 2015,
- la commune de **Combs-la-Ville**, par délibération du 18 avril 2016.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**RENDRE** un avis favorable concernant lesdites demandes d'adhésion,

## **19 DCC 2017-024 : TARIFICATION ET ABONNEMENT DES SPECTACLES COMMUNAUTAIRES SAISON 2017-2018**

Grille de tarification :

TARIFS	PRIX NORMAL EXTÉRIEUR A L'AGGLOMÉRATION						AGGLOMÉRATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE						ABONNEMENT Hors coupe-file	
	Série unique et 1 <sup>ère</sup> cat. CEC			2 <sup>ème</sup> cat. CEC			Série unique et 1 <sup>ère</sup> cat. CEC			2 <sup>ème</sup> cat. CEC			Ext.	VYVS
	Plein tarif	Rédu it	- 12 ans	2 <sup>ème</sup> cat.	Rédu it	- 12 ans	Plein tarif	Rédu it	- 12 ans	2 <sup>ème</sup> cat.	Rédu it	- 12 ans		
A	7,50		5,00				5,00		5,00				6,00	4,50
B	15,00	12,00	7,00	7,50		5,00	10,00	5,00	5,00	5,00		5,00	10,00	5,00
C	20,00	17,00	10,00	15,00	12,00	7,00	15,00	10,00	7,00	10,00	5,00	5,00	15,00	10,00
D	25,00	22,00	15,00	15,00	12,00	7,00	20,00	15,00	10,00	10,00	5,00	5,00	20,00	15,00
E	25,00	22,00	15,00	20,00	17,00	10,00	20,00	15,00	10,00	15,00	10,00	7,00	20,00	15,00
F	34,00	30,00	20,00	20,00	17,00	10,00	25,00	20,00	12,00	15,00	10,00	7,00	25,00	20,00
G	34,00	30,00	20,00	25,00	22,00	15,00	25,00	20,00	12,00	20,00	15,00	10,00	25,00	20,00
H	38,00	35,00	22,00	25,00	22,00	15,00	30,00	25,00	15,00	20,00	15,00	10,00	30,00	25,00
I	38,00	35,00	22,00	34,00	30,00	20,00	30,00	25,00	15,00	25,00	20,00	12,00	30,00	25,00
J	40,00	37,00	30,00	34,00	30,00	20,00	32,00	28,00	22,00	25,00	20,00	12,00	37,00	28,00
K	45,00	40,00	35,00	38,00	35,00	22,00	35,00	30,00	25,00	30,00	25,00	15,00	40,00	30,00
VARIETES	45,00	40,00					35,00	30,00						
VARIETES MOYENNES	47,00	42,00					37,00	32,00						
VARIETES STARS	55,00	50,00					45,00	40,00						
VARIETES GRANDES STARS	70,00	65,00					60,00	55,00						

#### ABONNEMENT - SERVICE COMPLEMENTAIRE

CARTE JOKER*	20,00 €	Offre la possibilité aux abonnés, 4 fois dans la saison, d'obtenir le remboursement ou une place pour un autre spectacle (si disponible), les billets devant parvenir ou être déposés à la billetterie 5 jours avant la représentation.
CARTE JOKER PLUS*	50,00 €	Offre la possibilité aux abonnés, 4 fois dans la saison, d'obtenir le remboursement ou une place pour un autre spectacle (si disponible), les billets devant parvenir ou être déposés à la billetterie la veille de la représentation.

\* Les cartes sont nominatives et la souscription se fait uniquement durant la période d'abonnement. Ces cartes peuvent être utilisées dès le 11 septembre 2017 et ne concernent que les places d'abonnement.

#### Tarification spécifique au Festival d'Orgue

La Communauté d'Agglomération s'associe à l'Association des Amis des orgues et à la Ville de Brunoy pour créer annuellement un Festival d'orgue. Les tarifs préférentiels suivants sont alors instaurés :

- Le tarif REDUIT est accordé aux demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 18 ans, étudiants, familles nombreuses et personnes à mobilité réduite sur présentation d'un justificatif.
- Le tarif GROUPE s'applique sur la base d'un achat de 10 places d'un même concert ou spectacle. Ce tarif correspond au tarif REDUIT.
- L'ENTREE LIBRE est accordée au public pour les deux concerts, à vocation pédagogique, donnés par les élèves des Conservatoires dans le cadre du Festival d'Orgue.
- Autres concerts suivis par les élèves des Conservatoires dans le cadre du Festival d'Orgue : les inscrits aux Conservatoires de moins de 27 ans bénéficieront du tarif préférentiel suivant :

TARIFS	Plein Tarif par concert	Tarif réduit par concert	Tarif préférentiel élèves Conservatoires
1 concert	12 €	10 €	6 €
de 2 à 3 concerts (Tarif Pass)	10 €	8 €	3 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 voix s'abstenant Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal MICHELANGELI), décide de :**

**APPROUVER** les dispositions relatives aux tarifs et aux abonnements de la saison 2017-2018.



**20 DCC 2017-025 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLES COMMUNAUTAIRES APPLICABLES POUR LA SAISON 2017-2018**

Le Conseil communautaire du 11 avril 2016 a adopté les tarifs de la saison 2016-2017. Il a été proposé de maintenir en l'état cette tarification.

**1. Tarifs de location des salles**

SALLES	TARIF DE REFERENCE		TARIF ASSOCIATION VAL D'YERRES	
	€ H.T.	€ T.T.C.*	€ H.T.	€ T.T.C.*
<b>CEC</b>				
Grande Salle	2 500,00	3000,00	2 000,00	2400,00
Hall	500,00	600,00	400,00	480,00
Foyer	500,00	600,00	400,00	480,00
Cuisine du foyer	150,00	180,00	150,00	180,00
Salle de Conférences	500,00	600,00	300,00	360,00
Salles annexes	150,00	180,00	150,00	180,00

*\*Tarifs établis en fonction de la TVA en vigueur*

SALLES	TARIF DE REFERENCE		TARIF ASSOCIATION VAL D'YERRES	
	€ H.T.	€ T.T.C.*	€ H.T.	€ T.T.C.*
<b>Théâtre de la Vallée de l'Yerres - Brunoy</b>	1 800,00	2 160,00	1 300,00	1 560,00
<b>Espace René Fallet- Crosne</b>	1 200,00	1 440,00	900,00	1 080,00
<b>Salle Gérard Philipe- Boussy</b>	500,00	600,00	400,00	480,00

*\*Tarifs établis en fonction de la TVA en vigueur*

- Afin de rendre l'activité locative de salles plus attractive, la Sothevy a souhaité disposer d'une grille de négociation et propose un certain nombre de **remises**.
- Le personnel technique** est facturé en plus selon une grille de tarifs particulière.
- Le **Foyer du CEC** peut être équipé avec des tables et des chaises dont la mise à disposition présente un coût (entretien et rangement du matériel) selon une grille de tarifs particulière.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**APPROUVER** les tarifs de location des salles communautaires pour la saison 2017-2018

**21 DCC 2017-026 : AVENANT N° 7 POUR L'ANNEE 2017 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AMICALE LAÏQUE DE CROSNE ET AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT DE LE SIGNER**

L'Amicale Laïque de Crosne organise l'enseignement d'activités de loisirs et notamment de la musique et de la danse. Depuis 2003, les relations entre L'Amicale Laïque de Crosne et la Communauté d'Agglomération sont organisées dans le cadre d'une convention d'objectifs, puis à compter de 2010 d'une convention de partenariat, qui a fait chaque année l'objet d'un avenant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 voix s'abstenant, M. Pascal MICHELANGELO), décide de :**

**APPROUVER** l'avenant n° 7 pour l'année 2017 à la convention de partenariat passée le 3 septembre 2010 entre le Val d'Yerres et l'Amicale Laïque de Crosne,

**AUTORISER** le Président à signer cet avenant et tout document y afférent,

**ATTRIBUER** une subvention de 21 000 € à ladite association, conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

**22 DCC 2017-027 A 030 : TARIFS DES CONSERVATOIRES VYVS 2017-2018**

**Pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres**

- Proposition de maintien des droits d'inscription, location d'instruments et stages à l'identique de l'année

scolaire 2016-2017.

- Proposition d'augmentation de l'ordre de 1 % des frais pédagogiques arrondi à l'euro le plus proche (pour faciliter la gestion).

L'administration étudie actuellement la mise en place d'un extranet usager qui permettra, à la rentrée scolaire 2017-2018 (sous réserve de la faisabilité technique), de dématérialiser la facturation et de proposer le paiement en ligne en plus des autres modes de paiement déjà existants.

**Pour les Conservatoires à Rayonnement Intercommunal de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine.**

- Proposition d'évolution globale des tarifs de l'ordre de 1 %, arrondis au 0,50 € supérieur.
- Certains tarifs concernant les sections *adultes* ou *hors cursus* progressent légèrement plus, de l'ordre de 5 %.

Les pratiques collectives seules des 3 conservatoires sont désormais harmonisées, de même que les différents enseignements de danse à Draveil, qui avaient jusqu'alors des spécificités selon la discipline.

Les droits d'inscription annuels, faibles sur ces établissements, progressent à 20 € pour les résidents du territoire VYVS, et à 100 € pour les extérieurs.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 voix contre, Mme Aude BRISTOT pouvoir de M. Jérôme RITTLING, M. André CANAS pouvoir de Mme Joëlle SURAT, M. Serge CHEVALIER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal MICHELANGELI) décide de :**

**APPROUVER** les tarifs tels qu'annexés au présent compte-rendu pour l'année scolaire 2017-2018 :

- 1<sup>ère</sup> délibération pour le Conservatoire de Draveil,
- 2<sup>ème</sup> délibération pour le Conservatoire de Montgeron,
- 3<sup>ème</sup> délibération pour le Conservatoire de Vigneux-sur-Seine,
- 4<sup>ème</sup> délibération pour le Conservatoire du Val d'Yerres.

### **23 DCC 2017-031 : FIXATION DES TARIFS DE COPIE / RECOUVREMENT POUR LES BIBLIOTHEQUES**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

**APPROUVER** les tarifs suivants au sein des bibliothèques et médiathèques en réseau de la Communauté d'agglomération :

- Tout retard de restitution d'un emprunt dans les délais impartis entraîne l'envoi de rappel à 7 jours d'intervalle. Chaque rappel est facturé 2 euros à l'utilisateur (article 4.9 du règlement intérieur).
- Le remplacement de la carte emprunteur fixé à 2 €.
- Les frais correspondants à la procédure de mise en recouvrement auprès du Trésor public en cas de non restitution d'un document emprunté est facturé 10 € à l'utilisateur (article 4.10 du règlement intérieur).
- Le coût d'impression est fixé à : 0,10 centimes d'euro par page A4 en noir et blanc, 0,20 centimes d'euro par page A3 en noir et blanc, à 0,50 centimes d'euro par page A4 couleur et à 1 euro par page A3 couleur.
- La mise en recouvrement engagée en cas de non restitution des liseuses et de leurs éléments entraînera les facturations suivantes : valeur à neuf de l'appareil au moment de son achat (Booken : 89 € - Kobo : 119 € - Kobo mini : 69 €), à un prix forfaitaire pour les différents éléments (pour chacun des éléments fournis : 20 €) et aux frais de relance.

### **24 DCC 2017-032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIPPAREC VISANT A COORDONNER L'ACTION EN MATIERE D'ENERGIE**

**Le Conseil communautaire :**

**PREND ACTE** de la désignation de M. François LEVASSEUR comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein de la commission consultative paritaire du SIPPAREC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Affiché le

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



*Nicolas Dupont-Aignan*  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Député-Maire d'Yerres